



Obtention d'un acte authentique

Par **nat1968**, le **04/11/2008** à **21:15**

Bonsoir, ayant acheté devant notaire mon appartement en juin 2001, je suis dans l'impossibilité depuis cette date d'obtenir un acte authentique. Ceci malgré de nombreuses lettres recommandées restées sans réponse et une visite chez ledit notaire qui a refusé de me recevoir. Il semblerait que le problème soit dû à une "erreur" commise par le notaire précédent dans le cadre d'une succession. Qu'entreprendre pour faire évoluer la situation ? Toute piste est bienvenue. Merci par avance. Nathalie